



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....32
 Pouvoirs.....09
 Excusés..... 02
 Absents..... 00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 16 AVRIL 2026**

N°2026-04-08 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER COMMUNAL – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le jeudi 16 avril 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le vendredi 10 avril 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ATTARD Gérard	BOUSTEILA Leïla
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	CHABANE Rima
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	PRUDHOMME Gérard
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	KHATIM Karima
DJABALI Sara	BULUT David	HODÉ Marie-Laure
BORDES Roselyne	GAMEIRO Odile	

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AIDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
ENNOUCHI Bernard	à DAHANY Latifa
RIVET Jean-Marc	à MILOTI Donni
KOUCEM Yacine	à HERRMANN Marie-Catherine
SARDI Mustafa	à BOUSTEILA Leïla
OUACHIKH Nabila	à HODÉ Marie-Laure
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

Excusées :

LENOURY Nadia
 ALTUNTAS Céline

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance M. MILOTI Donni a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20260416-2026-04-08-DE
 Date de télétransmission : 30/04/2026
 Date de réception préfecture : 30/04/2026

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-02-07 du 10 février 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 pour le budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n°2022-11-05 du 24 novembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier communal pour le budget principal de la Ville ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du 07 avril 2026 ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion applicable à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus ;

Considérant que l'actuel règlement budgétaire et financier ne peut être modifié que par l'Assemblée délibérante ;

Considérant le renouvellement de l'Assemblée délibérante ;

Considérant que les politiques municipales sont menées par deux administrations sur le territoire communal de Livry-Gargan via deux budgets soumis à la nomenclature M57 : le budget principal de la commune pour les affaires générales et le budget principal du CCAS pour l'action sociale ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Adopte le règlement budgétaire et financier communal.

Annexe 1 : Règlement Budgétaire et Financier communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 16 avril 2026.

MILOTI Donni
Secrétaire de séance



Pour M. le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Kaïssa BOUDJEMAÏ



Date de publication : 30/04/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260416-2026-04-08-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026